CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC District de Montréal

No. R-3958-2015

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO,

société dûment constituée, ayant sa principale place d'affaires au 1717, rue du Havre, en les ville et district de Montréal, province de Québec.

(ci-après « Gaz Métro »),

DEMANDE D'AUTORISATION POUR RÉALISER UN PROJET D'INVESTISSEMENT VISANT L'EXTENSION DU RÉSEAU DANS LA RÉGION D'ASBESTOS (Articles 31(5) et 73 de la *Loi sur la Régie de l'énergie*, L.R.Q., c. R-6.01 (la « Loi »))

GAZ MÉTRO EXPOSE RESPECTUEUSEMENT CE QUI SUIT :

- Elle est une entreprise œuvrant dans le domaine de la distribution du gaz naturel au Québec et, à ce titre, elle est assujettie à la juridiction de la Régie de l'énergie (la « Régie »), conformément aux dispositions de la Loi;
- Elle est titulaire d'un droit exclusif de distribution qui lui confère le droit d'exploiter un réseau de distribution et celui de transporter et livrer par canalisation le gaz naturel destiné à la consommation;
- En vertu de l'article 73 de la Loi, Gaz Métro doit obtenir l'autorisation de la Régie, aux conditions et dans les cas qu'elle a fixés par règlement, pour, entre autres, étendre son réseau de transport ou de distribution du gaz naturel;
- 4. En vertu du Règlement sur les conditions et les cas requérant une autorisation de la Régie de l'énergie (le « Règlement »), Gaz Métro doit notamment obtenir cette autorisation dans le cadre d'un projet d'un coût de 1,5 million de dollars et plus;
- 5. En la présente instance, Gaz Métro s'adresse donc à la Régie pour qu'elle l'autorise à procéder à l'extension de son réseau dans la région d'Asbestos (le « **Projet** »);
- 6. La description générale relative au Projet, ainsi que les analyses, données et informations requises par la Loi et le Règlement au soutien de la présente demande apparaissent à la pièce Gaz Métro-1, Document 1;
- 7. Selon Gaz Métro, le Projet permettra notamment de contribuer au développement économique et à l'amélioration du bilan environnemental de la région d'Asbestos, le tout tel qu'il appert de la pièce Gaz Métro-1, Document 1;
- 8. Le coût global estimé du Projet est de 4,37 millions de dollars, dont une contribution de 0,71 million de dollars de la part de Gaz Métro;

- 9. Les données financières et économiques du Projet apparaissent à la pièce Gaz Métro-1, Document 1, notamment en ce qui a trait à l'impact sur les tarifs;
- 10. Outre l'autorisation demandée à la Régie en la présente instance, Gaz Métro doit obtenir les permis énumérés à la pièce Gaz Métro-1, Document 1;
- 11. Conformément à la décision D-2009-156, Gaz Métro demande à la Régie l'autorisation de créer un compte de frais reportés afin d'y inscrire les coûts reliés au Projet;
- 12. Gaz Métro exclura ce compte de frais reportés de sa base de tarification, et ce, jusqu'à son inclusion dans le dossier tarifaire 2018, suivant l'approbation du Projet par la Régie;
- 13. Dans l'intervalle, des intérêts seront capitalisés sur le solde de ce compte de frais reportés, et ce, au dernier coût en capital pondéré sur la base de tarification autorisée par la Régie;
- 14. Pour les motifs énoncés à l'affidavit de monsieur Stéphane Santerre accompagnant la présente demande, Gaz Métro demande à la Régie d'émettre une ordonnance de confidentialité à l'égard des données relatives aux coûts du Projet contenues à la section 5 de la pièce Gaz Métro-1, Document 1;
- 15. La présente demande est bien fondée en faits et en droit.

PAR CES MOTIFS, PLAISE À LA RÉGIE :

ACCUEILLIR la présente demande;

AUTORISER Gaz Métro à mettre en œuvre le Projet, tel que décrit aux pièces

Gaz Métro-1. Documents 1 à 6:

AUTORISER Gaz Métro à créer un compte de frais reportés, portant intérêts, dans

lequel seront accumulés les coûts reliés au Projet;

INTERDIRE jusqu'à ce que le Projet soit complété, la divulgation, la publication et la

diffusion des données relatives aux coûts du Projet contenues à la section 5 de la pièce Gaz Métro-1, Document 1, lesquelles sont

déposées sous pli confidentiel.

Montréal, le 22 décembre 2015

(s) Vincent Locas

Me Vincent Locas

Procureur de Société en commandite Gaz Métro

1717. rue du Havre

Montréal (Québec) H2K 2X3 Téléphone : (514) 598-3324 Télécopieur : (514) 598-3839

Courriel: dossiers.reglementaires@gazmetro.com